

## LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Castelmaurou, le 30 mars 2021

Objet: INFORMATION ASSURANCE - NON LICENCIÉ

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

La LIGUE de FOOTBALL d'OCCITANIE tient à vous apporter une information concernant la découverte de la pratique de l'activité « football » par un public de non licenciés.

En effet, nous vous rappelons que les pratiquants occasionnels - non licenciés - souhaitant découvrir l'activité « football » sont couverts en Individuelle Accident auprès de la Mutuelle des Sportifs, assureur de la LIGUE de FOOTBALL d'OCCITANIE, dans la limite des garanties contractuelles existantes au contrat.

Les conditions contractuelles précisent en outre que cette découverte de la pratique est possible

- Pour un maximum 3 jours par an,
- A l'occasion de journées portes ouvertes, de tournois, d'essais, etc.,
- A l'exclusion de toute compétition officielle.

Pour connaître l'ensemble des publics couverts par l'Individuelle Accident, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant (Cf. Article 2 « ASSURÉS ») : <a href="https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/c2193dd4f3cf682ff05d2bf5029f54fb.pdf">https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/c2193dd4f3cf682ff05d2bf5029f54fb.pdf</a>

En cas d'accident, vous devrez nécessairement déclarer ce dernier auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) en utilisant l'un des deux canaux suivants :

- ✓ Par le biais d'une déclaration en ligne; pour cela, cliquer sur le lien <a href="https://www.mutuelle-des-sportifs.com/Accueil.aspx">https://www.mutuelle-des-sportifs.com/Accueil.aspx</a>
- ✓ Par le biais d'une déclaration en version papier; pour cela, cliquer sur le lien <a href="https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/8f7c9ab8e15f5e5177c867d20dc5206f.pdf">https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/8f7c9ab8e15f5e5177c867d20dc5206f.pdf</a>

Si vous optez pour la déclaration « papier », nous vous rappelons qu'il vous faudra retourner le document dument complété accompagné des pièces demandées dont un justificatif concernant cette découverte de la pratique à l'adresse suivante : *Mutuelle des Sportifs - 2/4 rue Louis David- 75782 Paris cedex 16*.

Nous vous informons que vous pouvez également envoyer directement votre déclaration d'accident « papier » accompagnée des pièces justificatives à la Ligue (<u>secretariat@occitanie.fff.fr</u>) qui transmettra au service concerné de la Mutuelle Des Sportifs.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des éléments portant sur les modalités d'assurance sur le site officiel de la Ligue de FOOTBALL d'OCCITANIE : <u>Documents/Documents généraux/Onglet Assurances</u>.

Nous restons à votre entière disposition si vous avez la moindre question,

Sportivement,

Le Directeur Administratif

Olivier DAURIOS